



Gap, le 6 juillet 2021

Madame Anne-Marie NOULIN
Mairie
Brutinel
05500 LAYE

AR N° 1A 185 735 7079 0

Objet : Avis du Syndicat mixte du SCoT sur la modification n°1 du PLU de Laye

Madame le Maire,

Suite à la réception du projet de modification n°1 de votre PLU approuvé et après étude de votre dossier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les observations émises par le Syndicat mixte.

Concernant les changements de destinations en zone agricole :

- Changement de destination N°1 : Le Syndicat mixte rappelle les dispositions du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) en matière de développement commercial (page 106) : Objectifs : « *Les documents d'urbanisme locaux doivent : [...]*
Encourager le développement de tous types d'activités commerciales au sein des centre bourgs, centres urbains et pôles de quartier (ne pas inscrire de règles trop restrictives), en s'appuyant sur l'identification de sites préférentiels (périmètres à définir pour favoriser les phénomènes de concentration commerciale) ; Prévoir des règles d'aménagement pour éviter le développement des activités commerciales isolées, notamment le long des principaux axes routiers du territoire. »
Ainsi, au vu de la situation géographique du bâtiment, la destination commerciale ne pourrait donc s'envisager qu'à la condition de s'inscrire dans le cadre d'activités agricoles et artisanales.

- Changement de destination N°2 : Compte-tenu de la vocation du bâtiment en lien avec l'activité économique adjacente, le Syndicat mixte suggère de ne pas autoriser la destination commerciale pour ce changement de destination.
- Changement de destination N°4 : En accord avec les dispositions du DOO précédents citées, le Syndicat mixte suggère de ne pas autoriser l'activité commerciale. De plus, au vu de la situation du bâtiment en bordure de la route Nationale, en entrée de station et en « vitrine » d'après le rapport de présentation de la modification, le Syndicat mixte suggère que le bâtiment fasse l'objet d'une attention particulière au niveau de la qualité architecturale et de l'intégration paysagère.
- Sur les autres points et objets de la modification, le Syndicat mixte n'émet pas d'observations particulières.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Benoit ROUSTANG,
Président du Syndicat mixte
du SCoT de l'aire gapençaise

